

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée
15 mars 2007

Français
Original: Anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international
Groupe de travail III (Droit des transports)**
Dix-neuvième session
New York, 16-27 avril 2007

Ordre du jour provisoire annoté**Rectificatif**

Le paragraphe 36 *devrait être intégralement remplacé par le texte suivant*:

36. Le Groupe de travail sera également saisi des documents suivants:
- A/CN.9/612: proposition commune de l’Australie et de la France sur la liberté contractuelle dans le cadre des contrats de tonnage;
 - A/CN.9/WG.III/WP.82: prise de position du Comité national français de la Chambre de commerce internationale (CCI France);
 - A/CN.9/WG.III/WP.83: prise de position du Conseil des chargeurs européens (ESC);
 - A/CN.9/WG.III/WP.84: proposition des États-Unis d’Amérique relative à la définition de la “partie exécutante maritime”;
 - A/CN.9/WG.III/WP.85: obligations du chargeur: proposition de texte de la délégation suédoise;
 - A/CN.9/WG.III/WP.86: proposition des délégations danoise, norvégienne et finlandaise sur le projet d’article 37-1 a) relatif aux données du contrat;
 - A/CN.9/WG.III/WP.87: prise de position de la Chambre internationale de la marine marchande, du Conseil maritime baltique et international (BIMCO) et de l’International Group of P&I Clubs sur le projet de convention;
 - A/CN.9/WG.III/WP.88: proposition commune de l’Australie et de la France concernant les contrats de tonnage; et
 - A/CN.9/WG.III/WP.89: propositions de la France.

